

FICHE D'INSPECTION DE SECURITE

NOM DU BATEAU	
N° DE VOILE	
NOM DU SKIPPER	Tél. cellulaire : Email :
NOMBRE DE PERSONNES A BORD	Joindre liste équipage + personne à terre à contacter
MMSI (vérifier sur la licence radio)	
INDICATIF RADIO	
EPIRB (si présence à bord)	Codage hexadécimal Date exp. batterie
AIS individuelle N°1 (solo & double)	Codage (TX-Id) Date exp. Batterie
AIS individuelle N°2 (double)	Codage (TX-Id) Date exp. batterie
PLB N°1 (solo)	Codage hexadécimal Date exp. batterie
PLB N°2 (solo & double)	Codage hexadécimal Date exp. batterie

RSO 3

Liste du matériel obligatoire à bord pendant toute la durée de la course

Informations sur :

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/reglementation/documents/RSO_2020_2021.pdf OBLIGATION

GENERALES :

Tout l'équipement exigé par les RSO doit :

- **fonctionner correctement,**
- **être régulièrement vérifié, nettoyé et révisé,**
- **quand il n'est pas utilisé, être stocké dans des conditions d'altération minimale,**
- **être facilement accessible et connu de tous à bord,**
- **être d'un modèle, d'une dimension et d'une capacité adaptés à l'usage prévu et à la taille du voilier,**
- **les équipements de sécurité doivent être en rapport avec le nombre de personnes à bord.**

RSO	Description	Skipper	Ctrl
	MOYENS DE COMMUNICATION		
3.29	VHF 25 W audible intérieur et extérieur Système ASN VHF couplé au GPS si installé après 2015 Antenne de secours, seulement si l'antenne dépend du mât		
3.29.05	VHF portable étanche (ou avec pochette étanche)		
3.29.1f	Récepteur radio (bulletins météo)		
3.29.13	Emetteur / récepteur AIS en état de marche (antenne > 3m) Vérifier concordance du MMSI avec licence radio		
	IDENTIFICATION DU BATEAU		
	N° dans les voiles		
	Nom du bateau apposé sur tout ce qui flotte		
	Flamme de course dans le pataras		

EQUIPEMENT DU BATEAU			
4.04.1 4.04.2	LIGNES DE VIE qui doivent être indépendantes de chaque bord du bateau Des points d'accroche qui doivent : a) être adjacents à des postes comme le poste de barre, des winches d'écoutes et de mâts, là où les équipiers travaillent b) permettre à un équipier de s'accrocher avant de monter sur le pont et de se décrocher après être descendu c) permettre aux deux tiers de l'équipage d'être accrochés simultanément sans dépendre des lignes de vie.		
3.08.4	PANNEAU DE DESCENTE Un panneau de descente doit : Etre équipé d'un système de fermeture solide manœuvrable de l'intérieur comme de l'extérieur, capable d'être maintenu en position que le capot soit ouvert ou fermé. Qui, lorsqu'ils sont à poste ou non, soient continuellement assurés au voilier pendant toute la durée de la course, ceci afin d'éviter de les perdre par-dessus bord. Qui continuent de permettre la sortie en cas de retournement.		
3.27	FEUX DE NAVIGATION Feux de route (ampoule de rechange à bord, sauf si ampoule à LED)		
3.27	Feux de secours (alimentation électrique différente des feux de route). Des feux de secours amovibles à pile pourront être considérés conformes.		
3.23	ASSECHEMENT ET SEAUX 1 pompe de cale fixe avec poignée attachée à proximité pouvant être actionnée tous capots et panneaux de descente fermés 2 seaux de fabrication solide équipés d'un bout – capacité min : 9L		
4.15	GOUVERNAIL ET BARRE DE SECOURS 1 Barre de secours pouvant être montée sur la tête du gouvernail (sauf si barre principale en métal incassable) une méthode éprouvée de dépannage pour gouverner avec le gouvernail hors d'usage		
3.18.2 3.19.2 3.20.1	CONFORT EQUIPAGE Toilettes installées de façon permanente ou seau arrimé Couchette installée de façon permanente Un réchaud installé de façon permanente pouvant être utilisé en sécurité en mer, avec coupure sécurité d'alimentation en carburant		
3.14	FILIERES ET CHANDELIERS filières tendues et en parfait état, chandeliers en parfait état.		
3.14.6	Filières en câble acier inox toronné		
4.23	Signaux pyrotechniques ne dépassant pas la date de péremption : 4 feux rouges LSA III 3.2 péremption 2 fumigènes orange LSA III 3.3 péremption		
3.21.3	EAU POTABLE de secours Au moins 9 litres d'eau potable pour un usage de secours dans un ou des containers dédiés et scellés		
AO 3.21.1	EAU POTABLE EMBARQUEE : De(s) réservoir (s) d'eau avec pompe de distribution installé(s) de façon permanente 3 litres d'eau ou de boissons potable par jour / personne pour la durée estimée de la course		

EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE SECURITE			
5.01	Gilet de sauvetage a) 150N (12402-3) b) Avoir une lumière de secours indiquant la position conforme avec soit ISO 12402-8 soit SOLAS LSA code 2.2.3 c) Etre clairement marqué du nom du voilier ou de celui qui le porte d) Avoir une protection de visage conforme à la norme ISO 12402-8		
5.02	Harnais de sécurité et longes de sécurité Un harnais satisfaisant les normes ISO 12401 ou équivalent 5.02.2 Une longe qui doit : a) satisfaire ISO 12401 ou équivalent b) ne pas mesurer plus 2 m y compris la longueur des mousquetons c) avoir des mousquetons à fermeture automatique d) avoir un indicateur de surcharge en couleur incrusté dans la couture e) avoir été fabriqué après 2000 Tout membre d'équipage doit avoir soit : une longe pas plus longue que 1 m, ou un mousqueton intermédiaire à 1 m sur une longe de 2 m		
MOYENS DE NAVIGATION			
3.29.1i	GPS : Type : _____ Nombre : _____		
4.10.1	Réflecteur radar passif à bord		
4.13	Echo sondeur		
4.14	Speedo / indicateur de vitesse		
MOTEUR ET ENERGIE			
3.28.4	Type d'installation moteur Inbord / hors-bord réservoir et alimentation carburant – quantité embarquée : _____ Quantité de carburant au départ nécessaire pour une autonomie de 8h à 5nds et la recharge des batteries pendant la course Parc de batterie : batterie moteur + services de type (étanches et parc distinct)		
MATRIEL OBLIGATOIRE			
3.24	Compas magnétique type marine installé de façon permanente, indépendant de toute source d'énergie Un second compas qui peut être portable et/ou électronique		
4.12	Un tableau des emplacements du matériel de sécurité fait sur un matériau étanche et résistant clairement affiché dans la cabine principale, précisant l'emplacement des principaux équipements de sécurité		
3.04.7	Si ballast : plan du système de tuyauterie affiché		
4.06	2 ancres, non modifiées, qui satisfont la recommandation du fabricant par rapport aux dimensions du bateau, avec chaîne et cordage adaptés, prêtes pour un raccordement immédiat, et prêtes pour une utilisation dans les 5 minutes, excepté pour un bateau de moins de 8,5 m de LC pour lequel il peut n'y avoir qu'une ancre remplissant les mêmes critères		
4.05.2	Extincteurs, feu ABC, au moins 2 de capacité minimum de 2Kg		
4.05.4	Couverture anti-feu à proximité de tout appareil de cuisson à flamme		
4.08	Pharmacie de bord		
4.08.1	Manuel de premier secours		
4.18	Matériau marin réfléchissant Un matériau marin réfléchissant sur les bouées de sauvetage, harnais de récupération, radeaux de survie et gilets de sauvetage		
4.24	LIGNE DE RECUPERATION, bout à lancer d'une longueur de 15 à 25m accessible du cockpit		

4.22	Une Bouée de Sauvetage avec feu à allumage automatique, un sifflet et une ancre flottante, à portée de main du barreur, et prête à un usage immédiat		
4.22.8	Un Collier de Récupération qui comprend : a) une ligne flottante de longueur pas inférieure à 4 fois LC ou 36 m b) un collier flottant (en fer à cheval) de 90 N de flottabilité minimum c) d'une résistance minimum capable de hisser un équipier à bord		
4.25	Couteau de cockpit		
4.09	Corne de brume		
4.03	Pinoches à proximité de chaque passe coque		
4.11	Cartes marines papier à jour des zones fréquentées		
	Livre des feux		
	Journal de bord		
AO	Texte annexe J RSO « Hypothermie » à bord		
4.07.1a	Lampe de forte puissance pouvant émettre des éclats, piles et ampoule de rechange : projecteur de recherche étanche permettant la recherche de nuit d'une personne tombée à la mer et la prévention des abordages de nuit		
4.07.1b	Lampe torche étanche de poche avec, piles et ampoule de rechange		
4.16	Outillage pour déconnecter le gréement et pièce de rechange (moteur, poulie...)		
4.26 amendé	Voiles de gros temps : 1 Foc de gros temps de surface inférieure à 13,5% de la hauteur du triangle avant et sans ris - écoutes à poste sur la voile ou un Tourmentin 1 Voile de cape ou 1 GV avec des ris permettant de réduire le guindant de 40%		
2.03.2	TOUS LES OBJETS LOURDS (bouteille de gaz, boîtes à outils, ancre et chaînes...) SONT FIXEES DE FACON SURE.		
4.21	Container de sécurité contenant : ✓ L'émetteur-récepteur VHF marine étanche portable avec batteries de rechange ✓ une lampe torche étanche avec piles et ampoules de rechange ✓ 3 feux à main rouges ✓ une lampe étanche à éclats ✓ un couteau nota : le container de sécurité doit avoir une flottabilité incorporée, au moins 0,1 m ² de couleur fluorescente orange sur l'extérieur, doit porter le nom du voilier, et doit avoir un bout et un système d'attache		
AO	Radeaux de survie ISO 9650 doit contenir au minimum un Pack 2 (pack survie moins de 24 heures)		
	FORMATION SURVIE		
6.01.3	Equipage solo ou double : au moins un équipier doit avoir suivi une formation telle que requise en 6.02 dans les cinq années précédant le départ de la course <i>Prescription FFVoile (RSO-FFVoile n°23) : la FFVoile prescrit que la formation requise en 6.02 est obligatoire pour les courses en solitaire de catégorie RSO 3 (voir aussi la Prescription RSO-FFVoile n°2)</i>		

AO : Autorité organisatrice

Skipper	Nom du Contrôleur
Date :	Date :
Signature :	Signature :